



Rapporteur : Mme COURTIGNÉ

N° AD\_2025\_0081

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Etat des travaux de la commission consultative des services publics locaux - 2024**

Le 27 juin 2025 à 9h34, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h00.

**Le Conseil départemental**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-3 et L. 1413-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

**Expose :**

Le code général des collectivités territoriales précise qu'un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente est présenté par le président de la commission consultative des services publics locaux à l'Assemblée délibérante.

Au cours de l'année 2024, cette commission s'était réunie une fois, le 1<sup>er</sup> juillet 2024. La Commission consultative des services publics locaux s'est prononcée sur le sujet suivant :

- examen du rapport annuel 2023 du délégataire de la délégation de service public pour l'exploitation du restaurant administratif « Le Beauregard » de Rennes.

Le procès-verbal de la commission du 1<sup>er</sup> juillet 2024 est joint à la délibération jointe en annexe.

**Décide :**

- de prendre acte de l'état des travaux de la Commission consultative des services publics locaux sur l'année 2024.

**Vote :**

Pour :

Contre :

Abstention :

Il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en préfecture le :  
2 juillet 2025  
ID: AD\_2025\_0081

Pour extrait conforme